

Évolution physique et politiques urbaines : Québec sous le Régime français

Marc Lafrance

Number 3-75, February 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1019647ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1019647ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Urban History Review / Revue d'histoire urbaine

ISSN

0703-0428 (print)

1918-5138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lafrance, M. (1976). Évolution physique et politiques urbaines : Québec sous le Régime français. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, (3-75), 3–22.
<https://doi.org/10.7202/1019647ar>

MARC LAFRANCE

EVOLUTION PHYSIQUE ET POLITIQUES URBAINES: QUEBEC SOUS LE
REGIME FRANCAIS.

L'intervention sans cesse accrue de l'Etat sur les villes est l'un des facteurs primordiaux à considérer dans l'étude de l'évolution des villes du XVI^e au XVIII^e siècles. En effet, la juxtaposition de la ville moderne à la ville médiévale fait nettement ressortir l'existence de politiques urbaines de plus en plus définies et dirigées par les pouvoirs publics à partir du XVI^e siècle.

D'après l'historien français Jean Meyer, l'étude des aménagements urbains en fonction du passage de l'Europe des états-villes médiévales aux villes modelées et disciplinées par les états des temps modernes est à reprendre¹. Toutefois, plusieurs éléments et certaines tendances de l'urbanisation dirigée ont été étudiés. De plus, les géographes urbains ont apporté des contributions importantes sur le plan de l'aménagement et de l'évolution physique des villes.

Alors qu'en Europe les nouveaux états vont entreprendre des politiques urbaines pour réaménager des places et reconstruire de nouveaux quartiers selon des principes à esprit hardi, ils se butent aux villes médiévales déjà en place, enchevêtrées et irrégulières, avec leurs inextricables réseaux de ruelles étroites, mal entretenues et aboutissant à de nombreux culs-de-sac. En France, le rétablissement de l'autorité royale sous Henri IV sera l'occasion pour initier la ville de Paris à certains principes et nouvelles pratiques d'urbanisme. Mais les villes neuves sont surtout le champ où les urbanistes appliqueront leurs plans pré-établis suivant des principes de cohérence et de rationalisation. Enfin, la découverte de l'Amérique devient l'occasion la plus grande pour la création de nouvelles villes. Presque toutes les villes de l'Amérique furent construites suivant un plan préétabli².

Mais que dire des villes de l'Amérique française, fondées à une époque de redressement de l'autorité royale et d'introduction de principes d'urbanisme en France. Deux périodes se distinguent. La première, celle de la colonie précaire où dominent le comptoir et la mission, n'est pas propice à l'établissement de villes de type moderne. Au tout début, on ne songe qu'à la ville médiévale, comme semble l'indiquer la commune réservée par Champlain pour l'établissement de "Ludovica" sur les rives de la Saint-Charles.

La réorganisation que connaît la Nouvelle-France, à partir de 1663, apporte une nouvelle forme d'administration de la colonie qui aura un impact important sur l'administration et l'évolution des villes. D'abord, la création d'un gouvernement colonial à deux têtes (avec un gouverneur qui s'occupe des activités militaires et des relations extérieures et un intendant qui a les responsabilités de justice, police et finances) donnera aux villes, pour la première fois, un cadre et une base d'administration urbaine. Ensuite, la disparition du rôle administratif des compagnies de commerce aura comme résultat un lien plus direct entre le roi et la colonie. Ce lien sera d'autant plus direct et aurait dû être d'autant plus efficace du fait que la vénalité ainsi que l'hérédité des charges n'existeront pas en Nouvelle-France. Ce lien direct avec l'état se traduit par un certain acharnement pour la discipline urbaine, quoique mitigé par le paternalisme royal, l'éloignement de la métropole et les conditions particulières du continent américain. Mais, dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de constater que les autorités coloniales eurent des préoccupations urbanistes modernes sur un continent dont les conditions invitaient plutôt à un retour à la ville médiévale.

Nous nous proposons d'esquisser un aperçu général des connaissances des autorités coloniales en matière d'urbanisme et de démontrer comment ce dernier se manifeste dans la ville de Québec.

Fondation et ville initiale

Parmi les facteurs identifiables qui, avec leurs implications et leurs interrelations, font le plus pour déterminer le caractère essentiel d'une ville, la nature du site choisi, les qualités des fonctions originales, le premier plan et la distribution initiale du sol sont primordiaux. Il est important de retenir ces facteurs pour bien comprendre la fondation et l'évolution subséquente de la ville de Québec.

En 1608, Champlain est envoyé à l'intérieur du Saint-Laurent pour fonder une habitation, un simple comptoir de traite comme celui de Tadoussac. L'habitation est en Basse-ville, le long de la berge du fleuve. Ce n'est qu'en 1620 que Champlain dresse le plan du fort Saint-Louis en Haute-ville. L'établissement de Québec demeure longtemps un simple comptoir de traite. Champlain ne dresse pas un plan de ville, car dès 1618, il compte établir une grande ville dans la vallée de la Saint-Charles qui se nommerait Ludovica³. Selon Marcel Trudel, ce projet devait subir un début de réalisation par la réserve d'une commune sur la rive droite de la Saint-Charles⁴. C'est d'ailleurs dans ce secteur que les Récollets feront bâtir un logement en 1620⁵. A la veille de l'occupation des Kirke, Québec consiste en très peu de choses et on n'y prévoit pas de développement urbain. Champlain indiquera d'ailleurs en 1628 que Guillaume Couillard est le seul habitant proprement dit à Québec⁶.

En 1635, la famille Hébert-Couillard possède à elle seule près des quatre cinquièmes de la future Haute-ville intra-muros⁷. Ainsi, alors que le comptoir de la berge du fleuve se consacre au commerce, la colline de Québec a une vocation défensive et agricole. Selon Trudel, le projet de Ludovica demeurera à l'étude jusqu'en 1638-1640, dates qui correspondent "à la concession de parcelles dans cette ancienne commune et à une récupération partielle d'un sol trop largement concédé sur le cap"⁸.

Mais la décision d'établir définitivement une ville à Québec remonte plutôt à 1636 avec l'arrivée du gouverneur Montmagny. Déplorant que les habitants de Québec "on fait et font dresser encore tous les jours (des maisons) qui deça qui delà, suivant l'affectation et la commodité de chacun"⁹, le Père Lejeune nous apprend que Montmagny a fait dresser un plan pour la ville: "On a tiré les alignements d'une ville, afin que tout ce qu'on bastira dorénavent soit en bon ordre."¹⁰

Pour pouvoir établir le plan de la ville ou plutôt préparer l'assiette de la ville et commencer le lotissement, il fallait à tout prix récupérer des terrains, surtout de la famille Couillard et des communautés religieuses. Entre 1638 et 1641, la Compagnie des Cent-Associés récupérera un total de 59 arpents pour procéder ensuite, surtout à partir de 1647, à une nouvelle distribution du sol. A cette même époque, la ligne de circonvallation et la banlieue de la ville seront définies¹¹.

Marcel Trudel, dans son étude sur le terrier du Saint-Laurent en 1663¹², nous situe les premiers emplacements, en donne les dimensions et la superficie et nous apprend les dates des concessions. Mais, on ne peut élucider si les concessions faites par les Cent-Associés ont suivi un plan urbain pré-établi. En ce qui a trait à la Haute-ville, les concessions faites sur la rue Saint-Louis ou Grande-Allée sont assez régulières¹³; cependant, l'étude des plans de Jean Bourdon¹⁴ nous laisse sous l'impression que la distribution du sol et le tracé des premières rues à Québec se font en s'adaptant aux configurations contraignantes des premières grandes concessions. Les désignations mêmes qu'on donnait aux premières rues sont bien significatives: "chemin tendant de l'Eglise à l'hôpital" "chemin de l'hôpital ou chemin qui descend de l'hôpital à la grève", "rue qui mène aux Jésuites", "rue tendante des Jésuites aux Ursulines".

L'emplacement du fort et de la place d'armes, les traits topographiques du plateau de Québec et les tracés des rues Sainte-Anne, Saint-Louis et Mont-Carmel nous amènent à supposer que le plan préétabli (celui de Montmagny) s'apparentait à un éventail ou à un segment d'un plan de type radioconcentrique, avec le fort et la place d'armes à son point de convergence. Toutefois, il est évident qu'en Haute-ville ce plan dut vite se soumettre aux accidents topographiques de la ville et fut en plus dérouté par l'établissement des concessions religieuses, nouveaux noyaux de développement.

A la Basse-ville, un plan ne s'imposait pratiquement pas. Sa superficie réduite, ses limites naturelles et sa forme même favorisaient le damier. Nous n'avons aucune indication s'il y a eu un plan préétabli de la Basse-ville. On peut seulement constater qu'en 1660 elle est en forme de grille irrégulière et que ses rues sont tortueuses et ses maisons mal alignées.

L'urbanisme conscient

Pour Frontenac, il n'y a rien de plus important pour la grandeur et la croissance des états que l'ordre et la discipline:

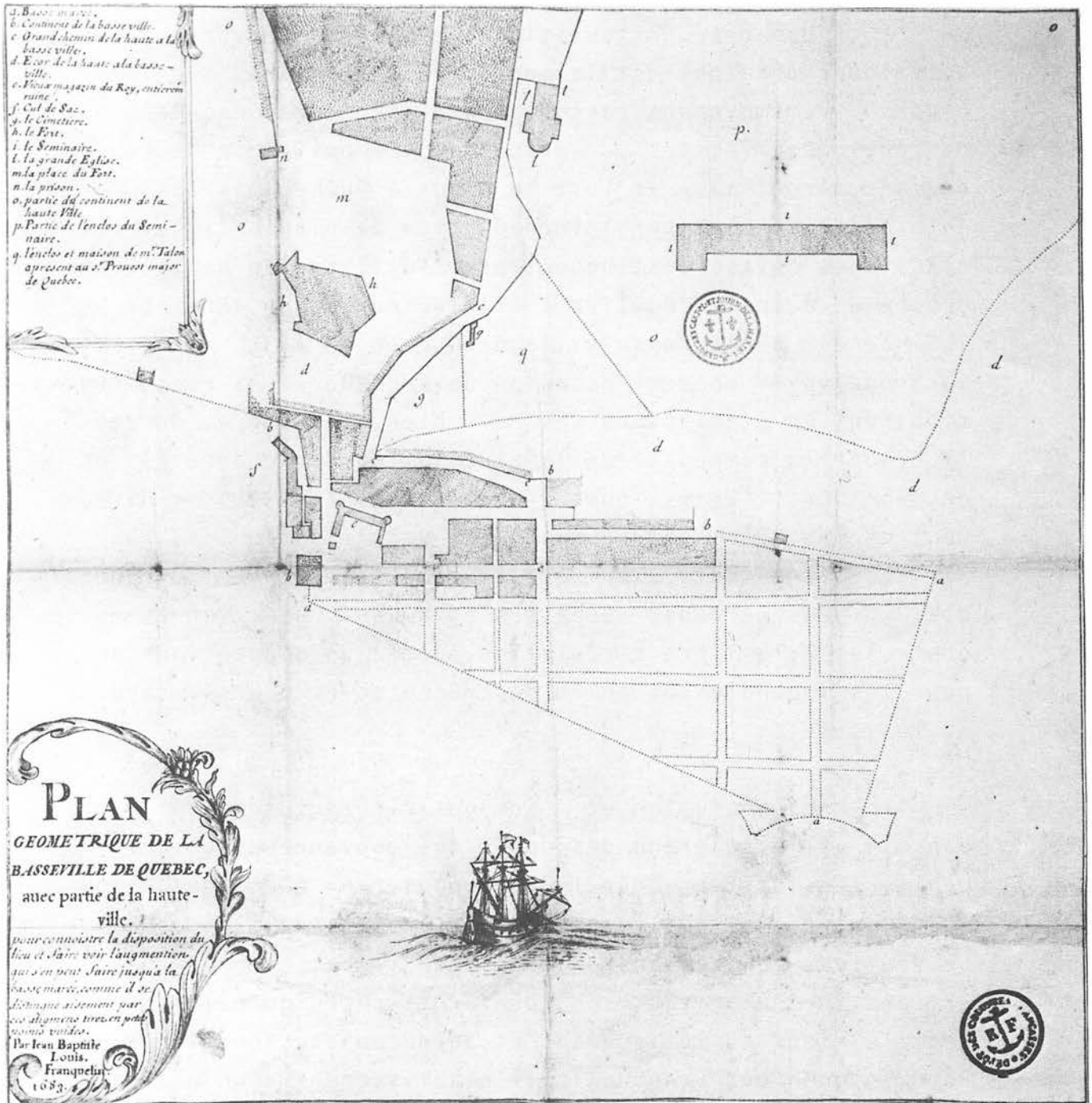
C'est pourquoy nous avons estimé
qu'une des première choses à la-
quelle nous devons travailler à
nostre arrivée dans ce gouvernement
estoit... de songer à y mettre quelque
police et de commencer par la ville de
Québecq qui est la première du pays et
qu'on doit essayer de rendre digne de
la qualité qu'un jour elle portera sans
doute de Capitale d'un très grand Empire.¹⁵

Frontenac insiste beaucoup sur l'importance d'un plan urbain pour marquer les rues et les places afin d'assurer la symétrie et la décoration de la ville ¹⁶. De plus, il reconnaît l'importance des règlements de police pour discipliner les habitants, sans quoi l'expansion cohérente de la ville serait impossible ¹⁷.

Ces éléments d'urbanisme conscient ressortent souvent de la correspondance et des ordonnances des autorités coloniales à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle, et surtout après l'arrivée de Frontenac. Tels qu'ils sont conçus, ou mieux encore tels qu'ils évoluent entre le XVII^e et le XVIII^e siècles, les principes d'urbanisme moderne qu'on retrouve en Nouvelle-France sont dominés par une volonté pour l'ordre et la discipline, une conscience pour la rationalisation et enfin un souci de magnificence et de prestige.

La colonie reçoit d'ailleurs des instructions assez précises sur l'établissement des villes. L'ingénieur Robert de Villeneuve sera chargé, dès 1685, de mettre Vauban au courant de l'état des villes en Nouvelle-France. L'intérêt de la métropole se traduit bien par cette lettre de Vauban à Seignelay :

De la façon qu'il (Denonville) me parle des habitations de ce pays là Il me paroist qu'elles ont été basties au hazard et sans autre Egard que la Commodité particulière d'un chacun. Cependant Il est Certain que si vous ne donnez ordre à les rassembler et réduire en bourgs, villes et villages réglés, avec des lieux fermés d'espace en espace on ne viendra jamais à bout d'y establir une bonne police non plus que de les Conserver. ¹⁸



Jean-Baptiste-Louis Franquelin, "Plan géométrique de la Basse-ville de Québec avec partie de la Haute-ville". 1683. (Archives publiques du Canada).

Les plans géométriques sont un reflet de l'esthétique cartésienne qui dominait beaucoup les notions d'urbanisme au XVII^e et XVIII^e siècles.

Le remembrement parcellaire

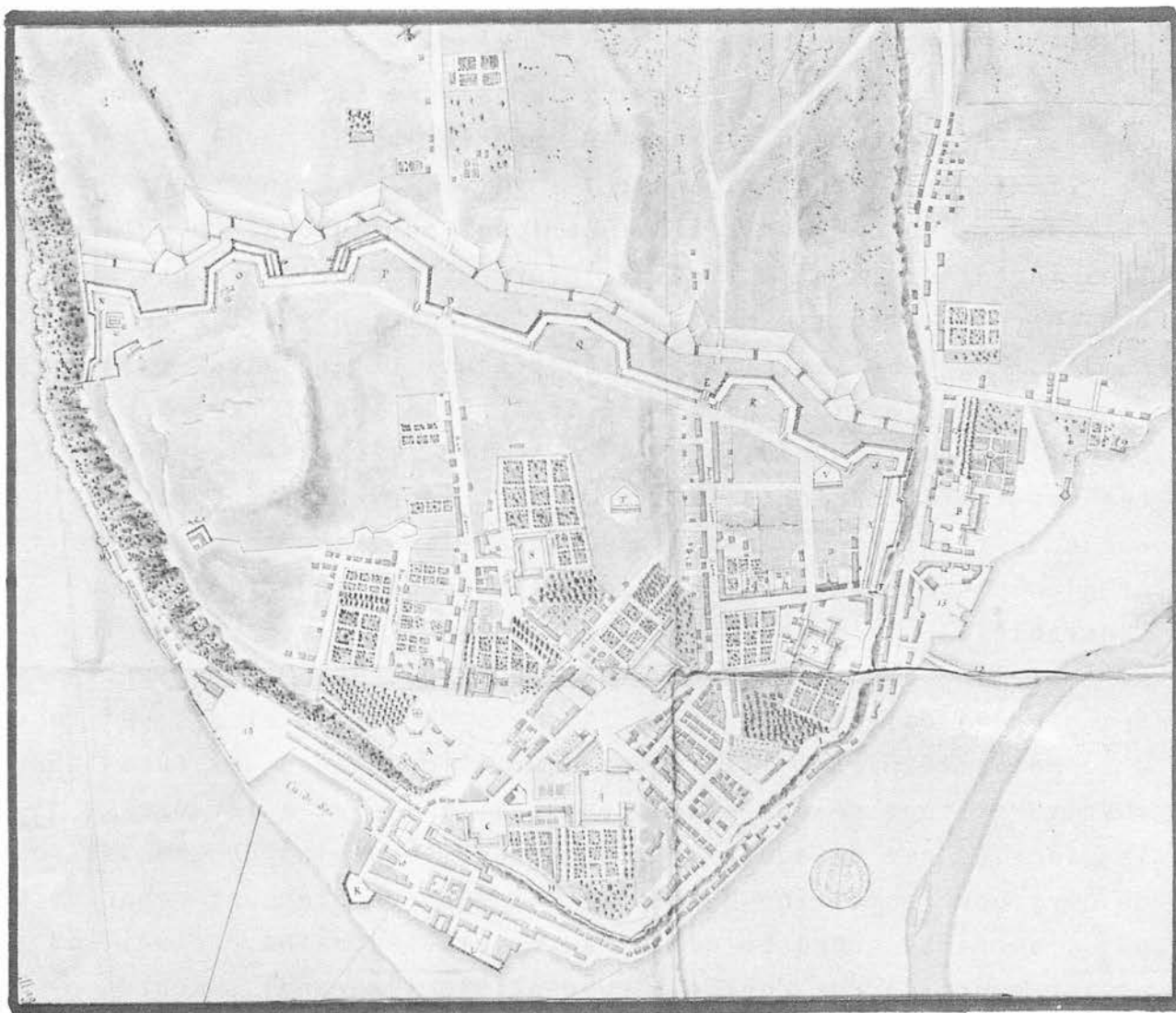
Une des manifestations les plus apparentes de politiques urbaines est la tentative des autorités de procéder au remembrement parcellaire de secteurs incendiés ou de zones désaffectées ou agricoles. La politique de remembrement parcellaire se voit le mieux à Québec par les projets de défense et par l'introduction de plans militaires classiques qui se distinguent par l'utilisation de la ligne droite et du pâté régulier à l'intérieur d'une enceinte.

L'incendie de la Basse-ville de Québec en 1682 se présente au grand-voyer comme l'occasion de procéder à sa reconstruction, tout en établissant des rues bien alignées et droites. Il évoque la commodité de la circulation des charrettes et des voitures ¹⁹, ainsi que l'embellissement et l'assainissement de la ville; il recommande la rectification des rues par les alignements, ainsi que leur dégagement de tout obstacle ²⁰. Les perrons, escaliers et auvents sont vus comme des obstacles à la libre circulation, comme un danger constant pour les incendies et comme des réceptacles pour les ordures et les saletés ²¹.

La confusion et l'irrégularité qui semblent régner dans la ville, au grand désespoir des gouverneurs et des intendants, les incitent dès 1682 à penser en fonction de nouveaux quartiers. A l'occasion des projets de l'intendant De Meulles, les régions dégagées par la basse marée, plates et sans irrégularités, sont préférées parce qu'elles s'accroissent le mieux au lotissement et au découpage fonctionnel ²². Pour l'ingénieur Franquelin, l'établissement d'un plan rationnel en damier favorise le commerce, la défense et l'expansion ordonnée de la ville ²³.

L'appel fait aux ingénieurs militaires pour voir à l'urbanisation rationnelle, montre jusqu'à quel point la défense est importante pour les villes²⁴. L'ingénieur Chaussegros de Léry voit ainsi sa fonction d'urbaniste en 1724: "Les ingénieurs sont obligés d'informer la cour de ce qui peut empêcher les établissements des villes comme d'y bâtir de belles maisons."²⁵ Par ses plans et ses projets, l'ingénieur militaire sera des plus assidus pour établir le principe du remembrement parcellaire. Ses vues, bien sûr, sont dictées par les nécessités des fortifications classiques avec leurs bastions et courtines à demi-enterrés, leurs fossés, ravelins, chemins couverts et glacis s'étendant à l'horizontale sur des superficies considérables²⁶. L'ingénieur Beaucour, en 1713, recommande le remembrement parcellaire des terrains vagues de Québec avec des grandes voies, d'au moins 24 pieds de large, et des petites, d'au moins 18 pieds. Il insiste sur l'importance des rues "pour y voiturier tout ce qui est necess^{re} a la vie et a la defense de la place en cas dataque."²⁷ Commentant le projet de Chaussegros de Léry pour fortifier Québec²⁸, l'ingénieur Franquet remarquera que l'enceinte proposée de la Haute-ville entraîne, de soi, "des alignements de rue dont est susceptible l'agrandissement formée."²⁹ On voit bien que ces projets de remembrement parcellaire à l'intérieur des fortifications projetées étaient, de fait, de simples corollaires au principe de fortification classique interdisant la construction à l'extérieur des murs de la ville³⁰.

Du fait que les nombreux projets de fortification que les ingénieurs envoient en France restent pour la plupart sur les tablettes, les projets de nouveaux quartiers y seront souvent relégués ou abandonnés. Ce n'est en 1745, à cause de la prise de Louisbourg, que le projet de Chaussegros de Léry sera repris, pour n'être terminé qu'à la fin du régime français. L'analyse des plans entre 1742 et 1763 nous indique cependant le développement du secteur borné par l'enceinte ouest, les Nouvelles Casernes, la Côte du Palais et la rue Saint-Jean. L'aménagement, en 1763, de cette aire géographique est un reflet du remembrement parcellaire proposé par de Léry.



Plan de la ville de Québec, 20 octobre 1752 par Chaussegros de Léry. (Archives publiques du Canada).

Les projets de fortifications sont souvent l'occasion de proposer le remembrement parcellaire de certains secteurs.

Les difficultés rencontrées par les ingénieurs pour faire accepter leurs plans de fortification et d'organisation rationnelle de l'espace habitable à l'intérieur de l'enceinte et le fait que les intendants pensaient que les villes étaient trop étendues par rapport à leur population³¹, poussèrent les autorités à procéder par d'autres moyens pour assurer l'expansion cohérente de la ville. Un des problèmes les plus criants était le manque d'espace pour bâtir.

On y attribuait pour causes la spéculation foncière et le contrôle de terrains par les communautés religieuses. Dès 1673, Frontenac écrit que les communautés religieuses "ne se soucient guère et que même elles seraient peut être fâchées que la ville augmentât davantage" ³². Les intendants, et surtout Claude-Thomas Dupuy, se plaindront à plusieurs reprises et feront des pressions auprès des communautés pour qu'elles concèdent des terrains. Dupuy et le gouverneur Beauharnois seront tout heureux d'annoncer au ministre, en 1727, que les Jésuites concèdent des lots et que le séminaire a consenti à le faire ³³. La spéculation foncière selon l'ingénieur Levasseur de Neré, ne peut être réglée que par un moyen:

il serait à propos de réunir au domaine du Roy toutes les concessions des particuliers qui n'ont point basti dans le temps limité par les ordonnances car il est honteux et injuste qu'ils se conservent ses places depuis plus de 9 à 10 années et que bien plus ils les vendent à leur profit lorsqu'ils en trouvent l'occasion... les allignements d'ailleurs suivent leur caprice ce qui gaste les rues et les places. ³⁴

Malgré les ordonnances, la spéculation foncière se poursuit ; mais ses conséquences seront atténuées du fait que les communautés religieuses, au XVIII^e siècle, concéderont plus régulièrement des emplacements. De plus, le secteur du chantier du Palais sera aménagé vers 1739, ce qui précipitera un premier développement dans la région de Saint-Roch. Les aménagements des chantiers de construction navale, au Palais et au Cul-de-Sac, sont parmi les meilleurs exemples de l'intervention planificatrice des autorités.

D'ailleurs, pour assurer l'expansion du chantier du Cul-de-Sac, l'intendant Bigot défendra aux habitants de bâtir entre le quai du Cul-de-Sac et l'Anse des Mères³⁵. Le succès des projets de remembrement parcellaire se traduit le mieux par les modes d'expansion que prendront les faubourgs à la fin du régime français. Alors que le faubourg Saint-Roch, favorisé par les activités du chantier de construction navale du Palais, connaît une expansion réglée qui semble suivre un plan en échiquier, les futurs faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis se développent par agglutination, près des portes de la ville, suivant les grands chemins d'accès.

Les règlements

Par les ordonnances et les règlements, les autorités imposent toute une série de servitudes pour contrôler l'évolution des surfaces libres et celle des surfaces bâties. Les règlements ayant trait aux surfaces libres évoquent la propreté, l'embellissement, l'ordre et l'expansion rationnelle de la ville. Ils touchent aux sites des places publiques et des marchés, à la largeur et la percée de nouvelles rues, aux réparations des rues et à l'alignement des maisons. On sévit contre les habitants qui laissent vaquer leurs cochons dans les rues, on les oblige à faire des "latrines et privés", on ordonne de nettoyer et de paver les rues et de transporter les vidanges aux grèves pour l'agrandissement du port.

L'intendant Dupuy sera des plus zélés pour améliorer la ville en mettant en valeur ses surfaces libres. Afin d'encourager la construction de maisons en pierre et en même temps de réparer les rues, Dupuy permet aux habitants d'enlever la pierre pour niveler les rues et les places de la ville. Par ce moyen, il croit pouvoir mettre en valeur les grands édifices de la ville. Il trouve même que la place de la cathédrale est "grande, spacieuse, bien disposée pour y tenir un marché public, pour y pratiquer une fontaine en bassin, qui serve de réservoir aux eaux de la Haute-ville, et y faire une promenade propre au délassement public"³⁶.

L'alignement des maisons est sans doute l'un des règlements prioritaires vu l'importance qu'on donnait au rectiligne et au voiturage. Mais les procès-verbaux d'alignement sont très peu nombreux avant l'arrivée de Dupuy. Entre 1685 et 1726, le grand-voyer ne tire, en moyenne, que trois alignements par année³⁷. En 1727, Dupuy songe autant "à la bonne disposition et à la décoration de la ville qu'à la durée de ses édifices"³⁸, lorsqu'il réitère l'ordonnance ayant trait aux alignements. Entre 1727 et 1728, le grand-voyer tire 53 alignements; mais, aussitôt le départ de Dupuy, les procès-verbaux se réduiront à peu.

Les servitudes imposées sur les surfaces bâties montrent bien l'intérêt pour l'uniformisation des styles et des modes de construction. Bien sûr, ces règlements ont comme priorité le problème du feu et de la propreté; mais, comme l'indique l'intendant Dupuy en 1727, "nous ne devons rien oublier de notre part pour favoriser un dessein aussi louable (construction des maisons en matériaux incombustibles) et contribuer à tout ce qui peut embellir cette ville et l'accroître d'un nombre de maisons, capables de loger une quantité considérable d'habitants..."³⁹. Dès 1673, les règlements stipulent que les pignons des maisons doivent être en maçonnerie⁴⁰. En 1689, le Conseil Souverain renouvelle la défense de couvrir les maisons de bardeaux; il est toutefois permis de couvrir les lucarnes de bardeaux de chêne ou de noyer⁴¹. Ces règlements, et d'autres, se répètent régulièrement; on apporte toujours des précisions, mais on se bute continuellement à une population réfractaire.

Sans s'étendre sur les détails des règlements ayant trait au problème de l'incendie, l'analyse de l'ordonnance du 7 juin 1727 de l'intendant Dupuy est valable pour démontrer jusqu'à quel point on visait l'uniformisation des modes de construction. Notons d'abord l'acharnement de cet intendant pour la discipline et l'ordre, car sa politique urbaine en est un reflet⁴².

La servitude réglant la hauteur des maisons par rapport à la largeur des rues n'existe pas en Nouvelle-France, mais Dupuy y introduit certains éléments en 1727 lorsqu'il ordonne que les maisons doivent avoir au moins deux étages et au moins 12 pieds entre le niveau de la rue et la ligne du toit. Au sujet des caves, pour éviter de hausser l'entrée des maisons, il ordonne qu'elles doivent être au moins à demi sous terre; aussi, limite-t-il à trois le nombre de marches permises entre l'entrée et la rue et insiste-t-il pour que les caves soient voûtées.

Les servitudes ayant trait aux matériaux de construction sont dictées, bien sûr, par le problème des incendies; l'apparence et l'embellissement sont toutefois des facteurs à considérer. L'intendant recommande l'utilisation de la pierre pour les murs de face et de pignon et défend même de garnir de bois les détails de style tels le portail et les linteaux; d'ailleurs, les "enchassements de bois sont difformes à voir dans les bâtiments". Il recommande de faire les tableaux, jambages et naissances des portes et des croisées en "bonnes pierres d'assise et bien choisies, qui ne soient point délitées ainsi que le sont mal à propos la plupart des pierres que l'on pose ici". Il défend les bardeaux dans les villes et même le style de "toits brisés dit à la mansarde" qui est un danger pour le feu; il dicte l'angle de la pente, la structure interne et le style des toits. Il recommande la construction de murs de refend plus hauts que les toits et prône la pratique "de faire ces murs à redens". Enfin, il défend de prendre de la pierre en dehors de la ville, mais accorde la permission d'aller à l'extérieur pour la pierre de taille et à foyers, afin d'en trouver qui soient "franches et d'appareil"⁴³.

L'ordonnance de Dupuy resta en vigueur jusqu'à la fin du régime français. Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point elle fut efficace. Une étude minutieuse des marchés de construction et des procès de la Prévôté entre 1727 et 1760 serait nécessaire. Mais, le seul fait qu'à la fin du régime français, la ville de Québec soit presque entièrement en pierre, alors que Montréal et Trois-Rivières étaient toujours parsemées de bâtiments en bois, donne à l'ordonnance de 1727 une certaine crédibilité.

Malgré ce fait, Québec, en tant que ville, suscite des commentaires fort différents. Pour Montcalm, par exemple, c'est une capitale digne d'une province de France de par ses grands édifices civils et religieux ⁴⁴; par contre, Franquet soutient qu' "Il est désagréable qu'une ville, habitée depuis plus de cent ans, riche aujourd'hui et dont on a une si haute idée en France, conserve encore un air misérable" ⁴⁵. Il fait ici allusion aux rues malpropres, étroites, mal pavées et tortueuses de la ville.

Il faut bien dire que le dirigisme de l'évolution physique de Québec sous le régime français avait été une oeuvre difficile. Trop d'obstacles s'opposaient aux plans des dirigeants. Mentionnons d'abord la topographie et l'aménagement de la ville initiale qui nous semblent les aspects les plus importants. Aussi, comment déterminer si les lois établies à cet effet ont été appliquées? Hocquart et bien d'autres ont signalé l'indifférence et l'esprit d'indépendance de ces Canadiens "naturellement indociles" ⁴⁶, et, l'on sait bien que, de toute façon, plusieurs d'entre eux n'avaient pas les moyens de se plier aux diverses lois qu'on instaure au cours des ans. Nul doute aussi que les manoeuvres des spéculateurs et les intérêts de groupes de pression tels les commerçants de la Basse-ville ou les communautés religieuses de la Haute-ville ont dû, à l'occasion, faire échouer les tentatives d'urbanisme conscient. Enfin, rappelons que les projets de nouveaux aménagements urbains qui accompagnaient souvent les projets de fortifications ont été également, par la force des choses, à la merci de la situation financière de la colonie et des décisions politiques de la métropole. Loin de nous l'idée de laisser croire, ici, que toutes ces tentatives se sont soldées par des échecs. On n'a qu'à penser, d'une part, au plan-damier de Saint-Roch et de son évolution subséquente et, d'autre part, aux aménagements des chantiers de construction navale pour constater quels succès l'intervention planificatrice des autorités a parfois engendrés. Toutefois, malgré ces quelques réussites, les bonnes intentions des autorités, les nombreux projets avancés et la multitude de règlements imposés, il reste que la ville de Québec conserve son aspect médiéval comme beaucoup de petites villes françaises au XVIII^e siècle.

Références

- 1- J. Meyer, "Quelques vues sur l'histoire des villes à l'époque moderne", dans Annales Economies Sociétés Civilisations, 29^e année, no 6 (novembre-décembre 1974), p. 1559-1564.

- 2- F. Braudel, Civilisation matérielle et capitalisme, t.1., Paris, 1967, p. 380. (Collection Destins du monde XV^e et XVII^e siècles).
 Braudel, à la page 401, définit les villes d'Amérique ibérique, de type ouvert comme le camp romain, "garnisons perdues au milieu de vastes étendues hostiles." Il fait exception des villes des vice-rois telles que Mexico et Lima. Les villes de l'Amérique anglaise, de type fermée, sont conçues comme des villes médiévales qui "doivent vivre par elles-mêmes, sortir de leur 'wilderness' pour s'accrocher au vaste monde." Il ne fait pas mention des villes de l'Amérique coloniale française.

- 3- M. Trudel, Le comptoir 1604-1627, Montréal, 1966, p. 253. (Histoire de la Nouvelle-France, t.2).

- 4- M. Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada, Montréal, 1974, p.82.

- 5- C.H. Laverdière (éd.), Oeuvres de Champlain, t.VI, 2ième édition, Québec, 1870, p.987 s.

- 6- Ibid., p. 1144.

- 7- M. Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada, p.80.

- 8- Ibid., p.82 s.
- 9- R.G. Thwaites (éd.), The Jesuit Relations and Allied Documents, vol. 1X, Cleveland, 1896-1901, Relation de 1636, p. 136 s.
- 10- Ibidem.
- 11- M.Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada, p. 82-91.
- 12- M. Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, 1973, passim. (Cahiers du centre de recherche en civilisation canadienne-française, no 6).
- 13- Le nom Grande-Allée, la largeur et le rectiligne de la rue nous portent à croire à son origine militaire, axe principal entre le fort et la campagne.
- 14- APC, Collection nationale des cartes et plans, Vray plan du haut et bas de Québec comme il est en l'an 1660 par Jehan Bourdon et Le véritable plan de Québec fait en 1663 par Jean Bourdon.
- 15- P.G. Roy (éd.), Ordonnances, commissions...des gouverneurs et des intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706, Beauceville, 1924, p. 130.
- 16- P.G. Roy (éd.) Correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de Frontenac, pendant sa première administration (1672-1682), dans RAPQ, vol.7 (1926-1927), p. 11 s.
- 17- Ibid.,p. 28.

- 18- L. Dechêne, La correspondance de Vauban relative au Canada, Ministère des Affaires culturelles, 1968, p.11.
- 19- La voiture qui fait son entrée massive dans les villes du XVI^e siècle posait de graves problèmes aux urbanistes. Voir L. Mumford, The City in History, New-York, 1961, p. 367-371.
- 20- ANQ,NF 10, procès-verbaux des grands-voyers, vol.8, cahier A, pièce no 6, 5 septembre 1682 et pièce no 7, 8 septembre 1682.
- 21- Ordonnances, commissions.., vol.11, p.93 et Bulletin des Recherches historiques, vol.XXIII, p. 60.
- 22- P.G. Roy, La ville de Québec sous le régime français, tome 1, Québec, 1930, p. 441 s.
- 23- Ibid., p. 439.
- 24- "Au XVII^e siècle, au XVIII^e siècle encore, on concevait une ville comme un lieu 'ordinairement fermé de murailles': tous les dictionnaires le notent." P. Goubert, Cent mille provinciaux au XVII^e siècle, Paris, 1968, p. 257. (Science de l'histoire).
- 25- P.G. Roy, (éd.), Inventaire des papiers de Léry conservés aux Archives provinciales de Québec, Tome , Québec, 1939 p. 114.
- 26- Voir à ce sujet: colonel Rocolle, 2000 ans de fortifications françaises, 2 tomes, Paris, 1973, et Horst De la Croix, Military considerations in city planning: fortifications, New York, G.Brazillier, 1972.

- 27- APC, MG1, Dépôt des fortifications des colonies, carton 7, no 388, 14 novembre 1713.
- 28- Ibid., carton 6, no 428, 20 octobre 1752.
- 29- APC, MG1, Archives des colonies, série C11A, 30 octobre 1752 et MG4, Archives de la guerre C2, vol. 2, 1er novembre 1752.
- 30- APC, MG2, Archives de la Marine, série B1, vol.8-1, 7 septembre 1715, p. 329-331.
- 31- APC, MG1, Archives des colonies, série C11A, vol.30, p. 210, 1er novembre 1709.
- 32- P.G. Roy (éd.), Correspondance échangée entre la cour de France et le gouverneur de Frontenac..., p. 28.
- 33- APC, MG1, Archives des colonies, série C11A, vol.49, p.3 s, 20 octobre 1727.
- 34- Ibid., vol. 19, p. 185, 10 octobre 1701.
- 35- ANQ, NF2, Ordonnances des Intendants, vol. 36, 26 novembre 1748.
- 36- Québec (province), Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'état concernant le Canada, Québec, 1854-1856, t. 11, p. 314.
- 37- Ces statistiques ont été compilées à partir de P.G. Roy (éd.), Inventaire des procès-verbaux des grands-voyers, vol. 11, Voirie de la ville de Québec, Beauceville, 1923, p. 191-251.
- 38- Edits, ordonnances..., t. 11, p. 320.
- 39- Ibid., p. 314.

- 40- Ordonnances, commissions..., vol. 1, p. 130.
- 41- Québec (province), Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, Québec, 1885-1891, vol. 111, p. 329.
- 42- J.-C. Dubé, Claude-Thomas Dupuy, intendant de la Nouvelle-France, 1678-1738, Montréal, Fides, 1969.
- Notons que la bibliothèque de Dupuy comprenait plusieurs traités de fortification et d'architecture, ainsi que les règlements de police du commissaire Lamare et les oeuvres de Vitruve.
- 43- Edits, ordonnances..., t.1, p. 314-321 .
- 44- A.G. Doughty, "Lettre de Montcalm, 16 avril 1757" dans Rapport des Archives publiques du Canada pour l'année 1929, Ottawa, 1930.
- 45- L. Franquet, Voyages et mémoires sur le Canada, Québec, 1889, p. 211.
- 46- G. Frégault, La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744, Montréal, 1969, p. 128.